

PARTICIPEZ AUX RENCONTRES COMMUNE NOUVELLE

1 projet
3 communes
3 rencontres

27/06 - 19h00

La Chevillotte - Mairie

03/07 - 20h00

Mamirolle - Salle des fêtes

04/07 - 20h00

Le Gratteris - Mairie

Construire un avenir commun





Projet de Commune Nouvelle

- Le Gratteris - Mamirolle -

Réunion publique Le Gratteris

Jeudi 4 juillet 2024 – 20h

Quels enjeux pour demain ? ...

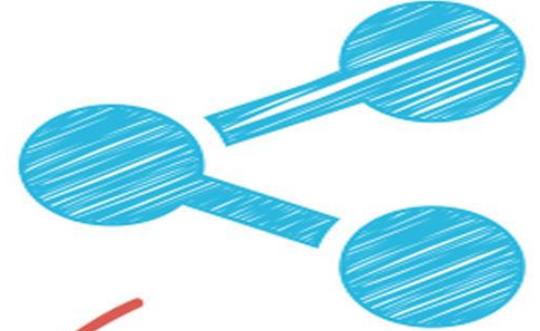
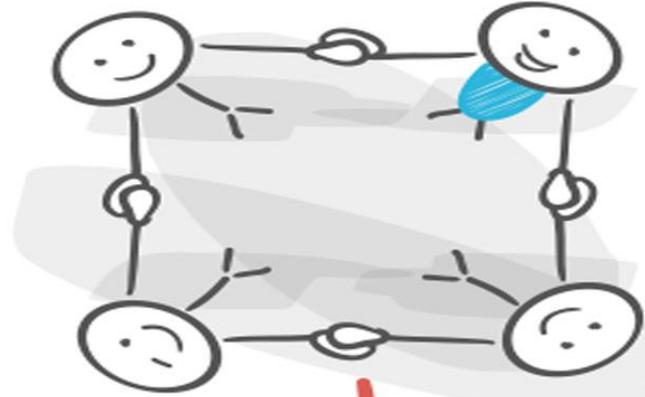


Les enjeux pour demain ...

Les (principaux) **enjeux** à venir pour notre territoire et l'intérêt de cette création sont les suivants :

- ▶ **être** plus représentatif à la Grand Besançon Métropole, pour être véritablement acteur de notre avenir ;
- ▶ **pouvoir** mettre en œuvre nos projets de développement grâce à un meilleur accompagnement financier de l'État ;
- ▶ **mutualiser** nos ressources, notre personnel, pour une meilleure efficacité, et pour des services rendus à nos concitoyens plus importants et de meilleure qualité, tout en conservant l'identité de chacun des (trois deux !) villages formant cette Commune Nouvelle.





ORGANISATION



Une structuration d'étude composée d'un CoPil et d'un CoTech ...

- Daniel Huot
- Dominique Maillot
- Alexandre Benoit-Gonin
- Cédric Lindecker
- Jean Bosia
- Sébastien Bonnet
- Jean-Luc Barbier
- Roger Borowik
- Pierre Dufay

CoPil



- Philippe Régennass
- Francis Schweitzer
- Pierre Dufay

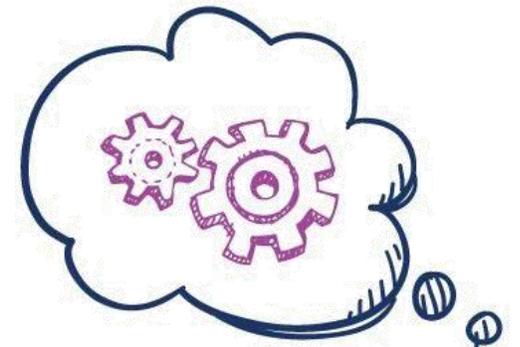
CoTech

Plusieurs réflexions engagées ...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DU DOUBS



SWOT de la Commune de LE GRATTERIS



Forces

- Tranquillité;
- Proximité entre habitants et élus → réactivité, des services disponibles le dimanche, en lieu et place des astreintes,
- Gestion de la forêt,
- Garantie du cadre de vie privilégié,
- Pollution limitée : sonore, air, eau, visuelle
- Pas d'urbanisme galopant,
- Rester maître de l'utilisation de son territoire et ne pas subir « l'intérêt général prime, donc on installe la « verrue » o Gratteris car moins d'habitants »,



Faiblesses

- Forte charge imposée aux 3 élus (Maire et Adjointes),
- Des candidats en perte d'intérêt pour demain? Suffisamment de candidats ?
- Une perte d'intérêt / motivation des missions avec le transfert de compétences vers GBM depuis 30 ans → la fusion n'apportera rien de plus cependant
- Des inquiétudes sur perspectives de produits financiers issus de la forêt



Opportunités

- Une plus grande commune représentative Mamirolle / Gratteris vis-à-vis de GBM,
- Créer un projet de territoire ; mais lequel ? Cimetière, école ? Autre ? A définir ... ensemble avec les communes
- Création d'une zone protégée et maîtrisée ?
- Une piste cyclable de qualité et ambitieuse



Menaces

- Risque de perte de poids vis-à-vis de GBM
- Risque d'être « ragocité » par Mamirolle
- Fusion ensuite avec Saône (2035), puis Commune Nouvelle du Plateau (2050)
- Un village non entretenu,
- Augmentation des impôts et des budgets moins fléchés sur la commune...
- Chasseurs et affouagistes qui arrivent
- La crainte d'être mis à l'écart,
- Plus d'initiatives locales et perte de dynamisme du village : repas pour les anciens, Noël pour les enfants,
- Un maire de la Commune Nouvelle avec des valeurs différents des nôtres,

Externe

Quelques axes émergents du SWOT de la Commune du GRATTERIS

STRENGTHS (+)



- ▶ Un cadre de vie privilégié (pollution limitée)
- ▶ Une vraie proximité habitants/élus (et des services techniques efficaces)

WEAKNESSES (-)



- ▶ Essoufflement des élus

OPPORTUNITIES (+)



- ▶ Donner une chance à un projet de territoires

THREATS (-)



- ▶ La crainte de ne pas avoir toute sa place dans une nouvelle collectivité
- ▶ Une perte de tranquillité potentielle liée à l'arrivée de nouveaux acteurs



Pendant ce mandat ?



Au prochain mandat ?

Créer une Commune Nouvelle au cours de ce mandat,

soit avant le 31/12/2024

AVANTAGES

- ✦ Raccourcir au maximum la durée d'un Conseil Municipal constitué de 40 conseillers (uniquement du 01/01/2025 à avril 2026),
- ✦ Garantir la faisabilité du projet,
- ✦ Garantir la légitimité de la fusion par les équipes municipales qui l'ont initiée,
- ✦ Eviter le risque que les communes actuelles ne puissent pas constituer d'équipes pour les élections de 2026,
- ✦ Construire un projet de territoire sur les valeurs communes qui sont partagées depuis le début de la démarche de fusion,
- ✦ Construire un projet de territoire dans la continuité des nombreuses mutualisations qui sont partagées depuis bien longtemps (Ecole, Salle, Monument aux Morts...)
- ✦ Démarrer le prochain mandat avec une équipe municipale de 19 membres élus pour mettre en œuvre le projet de territoire,
- ✦ Mettre en œuvre le projet dans le mandat actuel dans le respect des choix des conseils municipaux en place,
- ✦ Satisfaction d'avoir pu aller au but final du projet

INCONVENIENTS

- ✦ Un délai court pour définir un projet de territoire,
- ✦ Un délai court pour gérer le projet de fusion général qui peut être aussi bien avantageux dans la mesure où il faudra être efficace,
- ✦ Donner l'impression de précipiter la décision, de s'engager sans réflexion ou consultation suffisante

Créer une Commune Nouvelle lors du prochain mandat,

soit après 2026

AVANTAGES

- ✦ Laisser la responsabilité aux futurs élus ...
- ✦ ...

INCONVENIENTS

- ✦ Si personne ne se représente aux prochaines élections, c'est prendre le risque que ce soit le Préfet qui décide de fusionner la commune,
- ✦ Une fusion qui pourrait se faire qu'à 2030 ; avant c'est possible, mais cela sous-entendrait un conseil municipal constitué de 41 conseillers pendant tout le mandat....,
- ✦ Sentiment d'abandon et d'échec dans la conduite du projet porté,
- ✦ Laisser à d'autres élus peut-être moins expérimentés la responsabilité de relancer une réflexion sur ce type de projet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU DOUBS

Directeur de la coordination
des politiques publiques
et de l'aménagement du territoire

M. Cyril THEILLET



Le jeudi 22 février 2024, les membres du CoPil et du CoTech rencontrent, à la Préfecture du Doubs, pour une matinée de travail et d'échanges :

- M. **Cyril Theillet**, Directeur de la DCICT (Direction de la coordination interministérielle et des collectivités territoriales) de la Préfecture du Doubs ;
- Mme **Marie WEBANCK**, Cheffe du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité ;
- Mme **Amélie GIROD**, chargée d'intercommunalité, conseil et expertise juridiques apportés aux collectivités locales.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DU DOUBS



Cette réunion est suivie d'une rencontre à la Salle des Fêtes de Mamirolle, avec les trois Conseils Municipaux, le samedi 16 mars 2024, et toujours avec la participation de Monsieur Cyril THEILLET, Directeur du service de la coordination interministérielle et des collectivités locales de la Préfecture du Doubs.

avec la commande
d'études supplémentaires approfondies ...



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS
PÔLE RESEAU- DIVISION SECTEUR PUBLIC LOCAL
SERVICE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

JUIN 2024

SIMULATION FISCALE DE FUSION DE COMMUNES

LA CHEVILLOTTE - LE GRATTERIS - MAMIROLLE

34,34% Champ à saisir par l'utilisateur
T.M.P.= taux moyen pondéré

SIMULATION IMPACT FISCAL : EVOLUTION COTISATION TAXE SUR FONCIER BÂTI AVANT ET APRES FUSION

LA CHEVILLOTTE

	SANS INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE		AVEC INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE									
	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation après FUSION : Année N+2 (°)	situation après FUSION : Année N+3 (°)	situation après FUSION : Année N+4 (°)	situation après FUSION : Année N+5 (°)	situation après FUSION : Année N+6 (°)	situation après FUSION : Année N+7 (°)	situation après FUSION : Année N+8 (°)	
Valeur Locative brute	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Base nette imposable (VL/2)	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Taux d'imposition communal (°)	28,32%	34,34%	28,32%	28,67%	29,83%	30,68%	31,33%	32,08%	32,84%	33,59%	34,34%	34,34%
COTISATION TFB COM (hors frais de gestion)	496	601	496	609	622	636	648	661	675	688	699	713
Ecart de cotisation (montant)		105		13	13	13	13	13	14	13	13	13
Ecart de cotisation (%)		21%		2,7%	2,6%	2,9%	2,8%	2,4%	2,4%	2,2%	2,2%	2,2%

LE GRATTERIS

	SANS INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE		AVEC INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE									
	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation après FUSION : Année N+2 (°)	situation après FUSION : Année N+3 (°)	situation après FUSION : Année N+4 (°)	situation après FUSION : Année N+5 (°)	situation après FUSION : Année N+6 (°)	situation après FUSION : Année N+7 (°)	situation après FUSION : Année N+8 (°)	
Valeur Locative brute	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Base nette imposable (VL/2)	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Taux d'imposition communal	33,20%	34,34%	33,20%	33,34%	33,49%	33,63%	33,77%	33,91%	34,06%	34,20%	34,34%	34,34%
COTISATION TFB COM (hors frais de gestion)	581	601	581	583	586	588	591	593	596	598	601	601
Ecart de cotisation (montant)		20		2	3	2	3	2	3	2	3	3
Ecart de cotisation (%)		3%		0,4%	0,8%	0,3%	0,8%	0,4%	0,4%	0,3%	0,8%	0,8%

MAMIROLLE

	SANS INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE		AVEC INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE									
	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation avant FUSION : Année N	situation après FUSION : Année N+1 (°)	situation après FUSION : Année N+2 (°)	situation après FUSION : Année N+3 (°)	situation après FUSION : Année N+4 (°)	situation après FUSION : Année N+5 (°)	situation après FUSION : Année N+6 (°)	situation après FUSION : Année N+7 (°)	situation après FUSION : Année N+8 (°)	
Valeur Locative brute	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Base nette imposable (VL/2)	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Taux d'imposition communal	34,79%	34,34%	34,79%	34,73%	34,68%	34,62%	34,57%	34,51%	34,45%	34,40%	34,34%	34,34%
COTISATION TFB COM (hors frais de gestion)	609	601	609	608	607	606	605	604	603	602	601	601
Ecart de cotisation (montant)		-8		-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Ecart de cotisation (%)		-1%		-0,2%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%

(°)Hypothèse taux voté = taux moyen pondéré en 1ère année de fusion et pas d'augmentation des taux sur la période



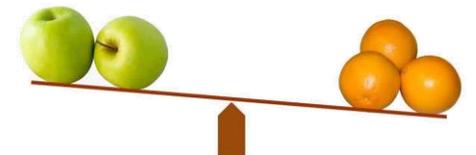
Rencontrer, écouter, observer, entendre, comparer, évaluer, apprendre ...

Fontain - Arguel

Tarcenay - Foucherans

Les Auxons (Dessous/Dessus)

regarder ailleurs



Mercredi 24 janvier 2024 - La Chevillotte
Commune Fontain-Arguel

Rencontre avec Mme Catherine Hamelin, Maire,
et M. Flavien CHANSON, 1er Adjoint

Au 1^{er} janvier 2019, fusion des communes d'Arguel
et de Fontain

Lundi 5 février 2024 - Le Gratteris
Commune de Tarcenay Foucherans

rencontre avec M. Maxime Groshenry, Maire,
et M. Nicolas DEMOLY – 1^{er} adjoint

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Tarcenay et
de Foucherans se sont rapprochées pour créer une
nouvelle commune « Tarcenay-Foucherans »

Mercredi 24 avril 2024, Mamirolle,
Commune Les Auxons

rencontre avec M. Serge Rutkowski, Maire

1^{er} janvier 2015, création de la nouvelle
commune des Auxons (env. 2.600 hab.), née
de la fusion d'Auxon-Dessous et d'Auxon-
Dessus



Mercredi 24 avril 2024, rencontre avec M. Serge Rutkowski, Maire Les Auxons

La mise en place de trois comités de rédaction ...

Identification des enjeux en s'appuyant sur l'analyse des 3 swot

Déclinaison des thèmes en une série d'actions



Consolider le tissu social

Préserver notre cadre de vie

Optimiser nos capacités d'urbanisme

Soutenir les commerces
Soutenir les services
Soutenir le monde associatif
Prendre en charge nos aînés
Prendre en compte des besoins de nos jeunes

S'adapter au changement climatique
Favoriser les modes de transport doux
Promouvoir la solidarité énergétique
Valoriser nos espaces naturels

Prise en compte ZAN
Défense du projet Noret 2
Soutenir le développement touristique

“AVANT-PROJET DE TERRITOIRE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

Une analyse nous permettant d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'un projet de fusion entre les trois communes a été réalisée dans chacun de ces territoires.

En s'appuyant sur les résultats de cette démarche, une synthèse a permis de déterminer l'importance de mettre en avant trois thèmes forts, résumés autour des points suivants : la nécessité de consolider le tissu social de notre territoire, la préservation de notre cadre de vie, et enfin la conscientisation des enjeux liés à l'optimisation de nos capacités d'urbanisme.

Ces axes thèmes furent ensuite déclinés en axe de travail. On en trouve la déclinaison dans ce projet de territoire, qui est devienra aussi de fait, un territoire de projets !

Consolider
le tissu
social

CONSOLIDER LE TISSU SOCIAL

- ★ Soutenir le monde associatif
- ★ Prendre en compte les besoins de nos jeunes
- ★ Prendre en charge nos aînés
- ★ Soutenir les commerces et les services

En consolidant le tissu social, on favorise la cohésion, la solidarité et le bien-être de la communauté dans son ensemble. Il est donc essentiel de soutenir et de promouvoir ces valeurs au sein de notre société, par exemple en organisant des rencontres, des discussions et des événements qui permettront aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de mieux se connaître.

Soutenir le monde associatif.

Les associations jouent un rôle important dans la société en favorisant l'engagement citoyen, le partage de connaissances et d'expériences, la solidarité, la coopération et le renforcement du lien social. Elles contribuent également au développement de compétences individuelles et collectives, à la valorisation de talents et à la promotion du bien-être et du mieux-vivre ensemble.

Prendre en compte les besoins de nos jeunes.

Afin de prendre en compte les besoins de nos jeunes, il est bon de commencer par les écouter. Aussi, il est proposé d'étudier la mise en place d'un Conseil municipal des jeunes, afin de leur permettre de participer activement à la vie de leur commune. . Il permet aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets, d'exprimer leurs préoccupations et de participer à la prise de décision au sein de la commune. C'est un lieu où sera donc privilégié l'apprentissage de la citoyenneté. Ils pourront également réfléchir à la manière de repérer les moyens leur permettant de réaliser les activités qu'ils souhaitent.



Prendre en charge nos aînés.

Concomitamment, il s'agit là d'agir aussi pour promouvoir la place et le rôle des séniors dans notre société, et de lutter contre l'âgisme. Un Conseil des Sages est un groupe de personnes âgées, généralement reconnues pour leur sagesse et leur expérience, qui se réunissent pour conseiller et guider une communauté ou une organisation dans la prise de décisions importantes. La création de cette instance sera également encouragée.

En favorisant les interactions intergénérationnelles, nous permettrons à nos aînés de transmettre leur savoir et leur expérience aux plus jeunes.

Soutenir les commerces et les services

Maintenir et soutenir les services et les commerces dans la commune nouvelle revêt une importance capitale. Cela garantit l'accessibilité aux biens essentiels, stimule l'économie locale, renforce le lien social, préserve l'identité culturelle, favorise l'autonomie des habitants et, de ce fait, contribue à l'attrait de la commune pour de nouveaux résidents. L'accessibilité aux biens essentiels offre aux habitants un accès aux produits de première nécessité. La présence de commerces et de services permet de soutenir les habitants les plus âgés ou à mobilité réduite. Ils permettent la réalisation de prestation de soins de santé primaires aux habitants, et contribuent ainsi au bien-être et à la qualité de vie des habitants.

Bref, « Maintenir et soutenir les commerces et les services dans notre commune » présente des enjeux multiples et complémentaires, nécessitant une approche entremêlée, dite systémique, (développement économique, déplacements bas carbone, accompagnement économique, fiscal, social, ...).

Préserver

notre
cadre de vie

PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

- ★ S’adapter au changement climatique
- ★ Favoriser les modes de transport doux
- ★ Promouvoir la solidarité énergétique
- ★ Valoriser nos espaces naturels

Bien qu’il soit influencé par la proximité de Besançon, notre territoire bénéficie d’un cadre de vie semi-urbain apaisé qu’il est nécessaire de préserver.

S’adapter au changement climatique

Depuis quelques années, nous percevons de plus en plus les effets de l’évolution du climat : Période de sécheresse plus longues et plus intenses, évènements climatiques plus violents et soudains.

Nous savons désormais que malgré tous les efforts que nous aurons à mener pour que la planète soit le plus vivable possible dans les années à venir, l’atténuation des effets du changement climatique prendra beaucoup de temps. Il est donc nécessaire que nous nous adaptions rapidement et le plus efficacement possible. La lutte contre les îlots de chaleur et la revégétalisation de certains espaces communs seront des axes à développer, tout comme la désimperméabilisation des sols et l’incitation à la récupération d’eau de pluie à une échelle communale qui permettront de limiter les ruissellements, les surcharges des dispositifs d’assainissement et de faire face à l’indisponibilité de la ressource en eau en période sèche. Des projets similaires sont en projet, comme les travaux de désimperméabilisation de la cour de la mairie au Gratteris ou ont déjà été réalisés, comme la récupération des eaux de pluie de 300 m² de toiture d’un bâtiment communal à Mamirolle.

Favoriser les modes de transport doux

La création d’une commune nouvelle qui englobe des lieux de vie plus ou moins éloignés permettra de favoriser le développement de modes de transport doux et/ou partagés entre nos villages et nos hameaux. Les projets de l’intercommunalité et du Département à moyen/long terme qui visent à connecter le secteur du plateau à la ville de Besançon depuis un pôle multimodal à Saône doivent nous inciter à faciliter l’accès au centre bourg et à la gare de Saône par des modes de transports doux sur des axes dédiés. La création d’une chaussée à voie centrale banalisée est un exemple de ce qui peut être développé lorsque que les conditions de circulation, de visibilité et de sécurité sont réunies.

Promouvoir la solidarité énergétique

En plus d’exercer une influence néfaste sur l’évolution du climat, dans un contexte international instable, le recours aux énergies fossiles a un impact financier en hausse, tant pour les ménages que pour les collectivités. Les réflexions engagées qui tendent vers la fin de l’usage du gaz et du fioul dans les bâtiments communaux pourront être poursuivies. La rénovation énergétique de ces bâtiments apportera plus de confort pour les habitants ou les usagers,

tout en économisant de l’énergie. Les possibilités de développement de la production d’énergie renouvelable sont multiples sur notre territoire, mais elles doivent être en cohérence avec la volonté de préservation de notre cadre de vie. Le projet global porté actuellement autour de la mairie de Mamirolle en est un parfait exemple, avec la création d’un réseau technique de chauffage bois et la rénovation énergétique pour le bâtiment administratif, l’ancienne mairie, le bâtiment de la poste et d’une ancienne maison.



Préserver nos paysages et valoriser nos espaces naturels

Notre territoire et notre campagne disposent d'une diversité d'espaces naturels qui font leur identité. Nos prairies, nos haies sauvages, nos forêts, nos étangs, nos reliefs et nos falaises forment la richesse de nos paysages. Nous y sommes attachés car ils font partie de notre patrimoine. Leur valorisation permettra de mieux les connaître, de les apprécier et par voie de conséquence, de les préserver.

Chaque projet pouvant avoir un impact paysager plus ou moins fort, cette préoccupation de préservation devra être omniprésente dans le cadre de leur développement.



Optimiser
nos capacités
d'urbanisme

OPTIMISER NOS CAPACITES D'URBANISME

- ★ Prise en compte ZAN
- ★ Défense du projet Noret 2
- ★ Soutenir le développement touristique

Effectifs scolaires

Evolution des effectifs scolaires en réalisant une projection des naissances connues pour nos trois communes.

La dernière année connue avec certitude est l'année des naissances en 2023 (21 naissances).

Une classe maternelle risque de disparaître à la rentrée 2026 avec un passage de 3 classes à deux classes.

Un e classe primaire risque de disparaître à la rentrée 2028 avec un passage de 6 classes à 5 classes.

Il n'est pas exclu en 2028 de passer de 5 classes à 4 classes.



Urbanisme

Pour chacune des communes il y a des possibilités de développement raisonné de l'urbanisme :

- Le Gratteris : une douzaine de constructions neuves
- La Chevillotte : 10 maisons dans un lotissement à venir
- Mamirolle : il est envisageable de construire une vingtaine de maisons ;

Tout cet urbanisme est compatible avec le PLH et le SCOT les PLU tel qu'ils sont en vigueur ce jour.

Des modifications sont en cours à l'horizon 2025 par la mise en place d'un PLU intercommunal et le vote du SCOT.

Tous ces points introduisent de l'incertitude et sont suivis par nos trois communes. Nous serons confrontés à la mise en place des ZAN

Vieillesse de la population

Les études de l'INSEE pour Mamirolle montrent à la fois une augmentation importante des plus de 65 ans et dans cette tranche des plus de 75 ans. Dans le même temps il y a une baisse de la population plus jeune (âge à affiner)

De l'avis partagé de tous il faut travailler sur la possibilité d'une **construction intergénérationnelle** pour conserver la population des grands seniors et permettre l'arrivée d'une population plus jeune (il faudra indiquer l'âge).

Tourisme

Le golf de La Chevillotte et la Via Francigena constituent deux vecteurs de développement

- **Le golf**

Il y a un important projet de rénovation qui est prêt à être engagé. Le golf est demandeur de chambres d'hôtes, cette activité est très attractive pour de l'hébergement et est un apport d'intérêt pour l'urbanisme. Il y a également un intérêt pour le développement de la restauration.

Envisager la création d'une voie douce entre la Chevillotte et Mamirolle via le Golf (arrivée à la salle des fêtes). Une même demande avait été émise par le Gratteris entre cette commune et Mamirolle via l'ancienne route.

- **La Via Francigena :**

Besoins de chambres d'hôtes donc d'hébergement et peut permettre de consolider l'activité commerciale.

Zone du Noret 2

Unanimité pour que cette zone puisse se débloquer. L'exercice est compliqué avec l'actuelle Présidente de Grand Besançon (utilisation de terres agricoles et se désintéresse du développement économique).

N.B. Peut-être dire un mot également sur :

- *La Maison de retraite avec une centaine de salariés*
- *L'ENIL avec 300 apprenants et également une centaine de salariés*

Par leur présence ils ont un impact économique, sur l'emploi, sur l'activité.



Le projet de Charte Commune nouvelle

“AVANT-PROJET CHARTE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

Animées par la volonté de construire ensemble un avenir commun et dynamique, les communes de Mamirolle, Le Gratteris et La Chevillotte ont choisi de fusionner pour créer une commune nouvelle, un nouveau territoire de projets.

Fondée sur les principes de solidarité, d'innovation et de durabilité, cette fusion s'inscrit dans une démarche de développement territorial ambitieuse. En rassemblant nos forces et nos ressources, nous aspirons à bâtir un cadre de vie harmonieux et prospère pour l'ensemble de nos concitoyens.

Ce territoire de projets incarne notre engagement à relever les défis du XXI^e siècle, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou culturels. Guidés par une vision commune, nous nous engageons à développer des initiatives novatrices, à valoriser nos atouts naturels et patrimoniaux, et à promouvoir le bien-être de tous les habitants. Dans un contexte marqué par des mutations rapides et des enjeux complexes, nous faisons le choix de l'action collective et de la coopération.

Ainsi, en créant cette commune nouvelle, nous nous inscrivons pleinement dans une dynamique de territoire de projets, où chaque citoyen est acteur de son destin et contributeur à la construction d'un avenir commun, empreint de solidarité, de créativité et de progrès.

Cette Charte représente la conception que se font les élus des communes fondatrices de la commune nouvelle. Naturellement, elle a été élaborée dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

“AVANT-PROJET CHARTE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

★ Création de la commune nouvelle

Les communes de Mamirolle, le Gratteris et La Chevillotte décident la création d'une commune nouvelle dénommée MAMIROLLE. Les anciennes communes du Gratteris et de La Chevillotte deviennent ipso facto des lieux-dits. Leurs entrées seront identifiées de la manière suivante :

- “LE GRATTERIS – Commune de Mamirolle”
- “LA CHEVILLOTTE – Commune de Mamirolle”.

▪ Nouvelle organisation administrative

- La Mairie de la Commune Nouvelle sera établie à MAMIROLLE.
- La Mairie sera naturellement le siège du Secrétariat de la commune nouvelle.
- Sous réserve d’être en capacité de mobiliser des ressources humaines suffisantes, il sera proposé de conserver les bureaux de vote au sein de chacune des anciennes commune (Le Gratteris et La Chevillotte).
- Les Services Techniques seront organisés de manière à assurer une couverture optimale de l'ensemble du territoire, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants.
- De la même manière, afin de garantir l'accès aux services sociaux à tous les habitants, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aura à cœur de fonctionner selon des principes de représentativité territoriale.

“AVANT-PROJET CHARTE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

▪ **Nouvelle Gouvernance**

- Le nouveau conseil municipal sera composé de la somme des élus actuels des 3 communes, soit 41 élus. Pour le prochain mandat, le conseil municipal sera constitué de 23 membres, conformément à la Loi.
- Le Maire de la Commune nouvelle sera élu par le conseil municipal parmi ses membres. Pour assurer la continuité du projet, la candidature de M. Daniel Huot est proposée. Dans le cas d'une fusion à 3 communes, la municipalité sera composée du Maire et de 8 adjoints (5 + 2 + 1 qui sera plus spécialement en charge du déploiement du projet de fusion), et de 7 adjoints (5 + 1 + 1), dans le cas d'une fusion à 2 communes. Des conseillers municipaux délégués seront également pourvus selon les besoins identifiés.
- Afin de favoriser un partage de connaissances et une transmission optimale, la municipalité sera représentée de manière homogène et équilibrée. Cela garantira que chaque ancienne commune soit représentée de manière équitable au sein de la nouvelle équipe municipale, favorisant ainsi une représentativité de l'ensemble de la population de la commune nouvelle.

▪ **Grand Besançon Métropole**

Dans la phase janvier 2025/mars 2026, il n'y aura pas de changement de représentation à la CUGBM. La commune nouvelle travaillera en étroite collaboration avec la CUGBM dans le cadre de projets et d'initiatives visant à promouvoir le développement économique, social et environnemental du territoire.

“AVANT-PROJET CHARTE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

★ Budget de la commune nouvelle

Le budget de la commune nouvelle constitue l'outil financier essentiel permettant de concrétiser les orientations stratégiques définies dans le projet de territoire. En garantissant une gestion rigoureuse et transparente de ses finances, la commune nouvelle s'engage à assurer la pérennité de ses services, à favoriser le bien-être de ses habitants et à contribuer au développement harmonieux et équilibré de son territoire.

- **Priorités et orientations budgétaires** : Le budget de la commune nouvelle reflètera les priorités définies dans le projet de territoire, en accordant une attention particulière aux domaines tels que le développement économique, la préservation de l'environnement, l'amélioration des infrastructures, les services publics de proximité, la solidarité sociale et l'animation culturelle.
- **Innovation et recherche de financements** : La commune nouvelle explorera de nouvelles sources de financement et des mécanismes innovants pour soutenir ses projets et initiatives. Elle s'engagera à rechercher des subventions, des partenariats et des investissements externes afin de renforcer sa capacité d'action et de réalisation.
- **Économie et harmonisation des régimes fiscaux** : La commune nouvelle s'engage à maintenir une structure fiscale compétitive et attractive tout en explorant des opportunités de développement économique. Dans le cadre d'un projet de fusion à trois communes, et dans un souci d'équité, l'harmonisation des régimes fiscaux en vigueur dans chaque commune se fera dans une durée de 5 ans. Les arrêtés seront pris en ce sens avant le 1^{er} octobre.

“AVANT-PROJET CHARTE COMMUNE NOUVELLE”

LE GRATTERIS – MAMIROLLE – LA CHEVILLOTTE

★ Orientations prioritaires de la commune nouvelle

- La commune nouvelle s'engage à promouvoir le développement économique durable, à préserver l'environnement et les ressources naturelles, à renforcer les services publics de proximité et à favoriser une dynamique locale, sociale et culturelle. Ces axes d'action constituent les fondements du projet de territoire de la commune nouvelle. Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, elle n'hésitera pas à se faire accompagner et conseiller dans la gestion de ses projets et de ses choix.

★ Gouvernance et organisation

- **Transparence** : La commune nouvelle s'engage à garantir la transparence dans toutes ses actions, en assurant la publication régulière (site web, réunion publique...) des décisions prises, des budgets alloués et des projets en cours.
- **Démocratie participative** : La participation citoyenne est au cœur du fonctionnement de la commune nouvelle. Des dispositifs seront mis en place pour favoriser l'expression des citoyens, tels que des consultations publiques sur les grands projets, et des réunions régulières avec les associations et les acteurs locaux.
- **Développement Durable** : la commune nouvelle adoptera une stratégie de développement durable qui valorise et protège ses ressources naturelles, tout en favorisant un développement économique respectueux de l'environnement. Nous tirerons parti de la gestion exemplaire de la forêt par nos communes, et maintiendront les pratiques de gestion durable à l'ensemble du territoire. Ainsi seront engagées des initiatives de reforestation et de conservation de la biodiversité appliquées à l'ensemble de la commune nouvelle.
- **Infrastructure et Services** : L'objectif est d'équilibrer les services à travers le territoire pour que chaque citoyen bénéficie d'un accès équitable aux ressources communales.
- **Accompagnement** : Il sera apporté un soin particulier à l'accompagnement individuel des personnes pour lesquelles les démarches administratives inhérentes à la fusion des communes (changement d'adresse, carte grise, ...) constitueraient une difficulté réelle.



*Une idée déjà évoquée par le Maire du Gratteris,
en juin 2020 ...*

**LE GRATTERIS** Municipales

Le conseil renouvelle sa confiance à Cédric Lindecker

En présence des 11 conseillers élus dont 3 nouveaux, Cédric Lindecker s'est installé



Cédric Lindecker. Photo ER

mardi soir en tant que premier édile réélu à la mairie du Gratteris.

Après des élections respectant le protocole sanitaire en vigueur, Jean Bosia a été élu premier adjoint en charge de l'urbanisme et de l'administratif et Sébastien Bonnet a été nommé deuxième adjoint s'occupant de la forêt, de l'environnement et de l'agriculture.

Une réunion du conseil municipal a été fixée début juin où il a été évoqué de réfléchir sur une éventuelle fusion de la commune du Gratteris avec une autre commune du plateau. Affaire à suivre.

Le Gratteris, Mamirolle, La Chevillotte : vers une fusion des 3 communes ?

Aujourd'hui, dans un contexte où les compétences transférées vers Grand Besançon Métropole impactent le quotidien des communes, où l'essoufflement des élus est parfois une réalité, les questions sont nombreuses !

Comment consolider les services, les commerces, la vie associative... ?

Face à la réalité du vieillissement de la population, comment assurer une meilleure prise en charge de nos aînés ?

Comment optimiser nos capacités d'urbanisme (avec l'arrivée du PLUi (et en tenant compte de la notion de l'artificialisation des sols (ZAN)), et assurer ainsi le renouvellement naturel des enfants scolarisés ?

Réfléchir à des modes de transports doux, à une solidarité énergétique ...

Autant de constats et de réflexions qui, aujourd'hui, conduisent les élus des trois communes à réfléchir à un Projet de territoire partagé, à un rapprochement de nos communes pour n'en devenir plus qu'une.

Cette démarche, engagée depuis un trimestre, est conduite par un groupe d'élus

représentant les trois conseils municipaux respectifs.

Ainsi, à ce jour ont été menés :

- ▶ des échanges au sein de chaque conseil municipal,
- ▶ des rencontres avec d'autres communes où une fusion a déjà été opérée ;
- ▶ une analyse stratégique prenant en compte les forces et les faiblesses de chacune de nos communes, ainsi que les opportunités et les menaces externes à un tel projet de fusion (par exemple, pour la commune de La Chevillotte, la réalité de son territoire en proximité de plusieurs autres communes, conduit les élus à s'interroger légitimement quant à leur meilleur positionnement ...).

Le samedi 16 mars dernier, en présence d'un représentant de la Préfecture, s'est tenue une réunion d'informations et d'échanges, avec l'ensemble des membres des trois conseils municipaux.

Il s'agissait de faire le point sur :

- ▶ l'avancée des réflexions conduites au sein de chaque conseil municipal ;
- ▶ l'état des finances de chaque commune

et l'impact d'une fusion sur la fiscalité de chacun ;

▶ le recensement des premiers axes constitutifs à l'élaboration d'une Charte commune et d'un Projet de Territoire ...

Riche de nos mutualisations déjà réussies (école, église, cimetière, monument aux morts, salle des fêtes, ...) ou celles actuellement en cours de réflexion (Plan Alimentaire Territorial), les trois municipalités ont donc décidé d'engager cette étude d'opportunité.

Désormais, ces réflexions doivent également s'enrichir par le biais d'une large consultation auprès de toute la population des trois communes, et de ses forces vives (associations notamment). Aussi, des réunions publiques seront organisées avant l'été, car, dans l'hypothèse où cette démarche d'association irait à son terme durant cette mandature, la temporalité réglementaire commande une date de mise en oeuvre au 1er janvier 2025.

Un projet rythmé, consulté et réfléchi en perspective !

*C. Lindecker, D. Huot, J.-L. Barbier
Maires du Gratteris, de Mamirolle, de La Chevillotte*

Grand Besançon

Le Gratteris-Mamirolle-La Chevillotte:
une fusion des communes à l'étude

Les élus du sud-est bisontin étudient la possibilité d'un rapprochement de leurs trois communes. Un point a été fait sur l'impact d'une fusion, la fiscalité de chacune, ou encore l'élaboration d'une charte commune. Des réunions publiques vont maintenant être organisées prochainement pour consulter la population.

Dans un contexte où les compétences transférées vers Grand Besançon Métropole (GBM) impactent le quotidien des communes, où l'essoufflement des élus est parfois une réalité, les questions qui se posent sont nombreuses. C'est le constat des maires de trois communes bisontines qui souhaitent une éventuelle fusion. « Comment consolider les services, les commerces, la vie associative et faire face à la réalité du vieillissement de la population ? Comment assurer une meilleure prise en charge des aînés ? Comment également optimiser les capacités d'urbanisme (avec l'arrivée du PLUi et en tenant compte de la notion de l'artificialisation des sols), et assurer ainsi le renouvellement des enfants scolarisés ?



Un rapprochement des communes à Mamirolle est à l'étude. Photo d'illustration Thomas Anzalone

Réfléchir aussi à des modes de transports à solidarité énergétique. « Autant de constats et de réflexions qui nous conduisent à réfléchir à un projet de territoire partagé, débouchant sur un rapprochement de nos communes pour n'en devenir qu'une », expliquent d'une seu-

le voix Cedric Lindecker, maire du Gratteris (175 habitants), Daniel Huot, maire de Mamirolle (1800 habitants), ainsi que Jean-Luc Barbier, maire de La Chevillotte (150 habitants).

Cette démarche a été engagée le trimestre dernier, conduite par un groupe d'élus re-

présentant les trois conseils municipaux respectifs. À ce jour, il a été mené des échanges au sein de chaque conseil municipal, des rencontres avec d'autres communes qui ont déjà fusionné, une analyse stratégique prenant en compte faiblesses et forces de chacune de

ces communes, l'interrogation légitime sur le meilleur positionnement et leur proximité l'une de l'autre.

Mise en œuvre en 2025 ?

« En mars dernier, en présence d'un représentant de la préfecture, une réunion d'information et d'échanges s'est tenue avec l'ensemble des conseils municipaux », révèle aussi les édiles. Le point a été fait sur l'impact d'une fusion, la fiscalité de chacun, l'élaboration d'une charte commune et un projet de territoire. « Riches de nos mutualisations (école, église, cimetière monument aux morts, salle des fêtes...), nous avons décidé d'engager cette étude d'opportunité. Désormais, ces réflexions doivent s'enrichir par le biais d'une consultation auprès des habitants des communes et de ses forces vives, notamment auprès des associations », ont conclu Cedric Lindecker, Daniel Huot, et Jean-Luc Barbier.

Des réunions publiques seront organisées avant l'été et, dans l'hypothèse de la concrétisation d'une fusion, la temporalité réglementaire pourra permettre une date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.



La Chevillotte : deux projets de fusion de communes en concurrence

Qui fusionnera avec qui ? Depuis plusieurs années, la tendance est au regroupement administratif des petits villages. Sur le plateau de Saône, le débat reste rouvert pour la petite commune de la Chevillotte, qui hésite entre deux possibilités.

La tendance est nationale. Pour les petits villages périurbains ou ruraux, il devient difficile de préserver une gouvernance 100 % local. L'essoufflement de l'engagement citoyen d'une part, et le transfert de compétences vers les communautés de communes d'autre part, fragilisent grandement les petits conseils municipaux. La solution ? Unir ses forces avec les voi-

sins.

C'est la piste explorée par La Chevillotte. Le maire Jean-Luc Barbier tient à mettre les points sur les « i ». En cas de fusion, deux choix s'offrent encore à la petite localité : se tourner vers Saône ou privilégier le duo Mamirolle-Le Gratteris : « On n'a pas encore pris notre décision. Une première réunion publique a eu lieu le 10 avril et on va en organiser une deuxième, pour recueillir l'avis des habitants ». Le choix devra ensuite être voté au prochain conseil municipal, sans doute en juin.

Une publication sur « Mamirolle Actu » qui fait débat

Jean-Luc Barbier semble échaudé par la publication d'un récent article sur le bulletin municipal *Mamirolle Ac-*



Jean Luc Barbier tient à dissiper un malentendu. Photo L'Est Républicain

tu, qui selon lui, laisserait penser que La Chevillotte a déjà tranché en faveur du binôme Mamirolle-Le Gratteris. « Ce n'est pas du tout le cas. Je le répète, on ne sait pas encore ce qu'on va faire. On étudie

aussi ce projet de fusion avec Saône », répète le maire.

Un courrier en ce sens a été envoyé aux 140 habitants de La Chevillotte. « Si fusion il y avait pendant ce mandat, elle ne pourrait se faire qu'avant le

31 décembre 2024 pour des raisons légales. Le conseil municipal est tout aussi indécis que la population sur le sujet », précise le texte... Suite aux prochains épisodes.

● Willy Graff

VIE DES COMMUNES

Une fusion à l'étude

Mamirolle, Le Gratteris et La Chevillotte pourraient bientôt ne faire plus qu'un

Les trois communes du plateau travaillent depuis quelques mois à un rapprochement et à l'élaboration d'un projet de territoire partagé. Des réunions publiques, organisées d'ici l'été, viendront entériner ou pas leur démarche.

Sauter le pas n'est pas si simple et va sans doute susciter des crispations chez les uns et les autres. Les trois maires du Gratteris, de La Chevillotte et de Mamirolle en ont bien conscience. "Toute fusion amène son lot de bouleversements du point de vue administratif, fiscal ou des limites même de la nouvelle commune. D'une façon générale, les gens sont attachés à leur clocher", relève Cédric Lindecker, maire du Gratteris.

Mais si la question ne se posait même pas jusqu'à il y a peu dans ce petit village de 180 habitants, "résolu à rester indépendant, loi N.O.T.R.E. ou pas", elle semble aujourd'hui davantage envisagée. Induite par le contexte d'essoufflement des élus. "Voyant qu'il n'y avait pas

de candidature à la fin de mon deuxième mandat, en 2020, j'ai dû me représenter. Car je ne voulais pas que la commune soit mise sous tutelle. De là est née la réflexion de ce rapprochement", explique Cédric Lindecker.

Le S.I.V.O.S., qui réunit déjà les trois communes autour de l'école et du périscolaire depuis le début des années 2000, leur donnait un bon exemple de convergence. "On mutualise aussi beaucoup d'autres choses (église, cimetière, salle des fêtes, bibliothèque...)", ajoute le maire de Mamirolle, Daniel Huot.

C'est dans ce contexte et celui du transfert d'un plus grand nombre de compétences à Grand Besançon Métropole que les élus des trois communes ont décidé d'engager une étude d'opportunité. Afin de peser davantage à l'avenir et d'insuffler aussi, peut-être, une nouvelle dynamique d'engagement autour de cette commune nouvelle. "On a lancé tout un travail préparatoire autour d'un comité technique et de pilotage, réunissant des membres de nos trois municipalités. Des rencontres avec des communes ayant déjà fusionné (comme les Auxons qui ont un retour sur 10 ans), ont également eu lieu. Le 16 mars dernier, une réunion s'est aussi tenue avec un représentant de la Préfecture et l'ensemble des conseils municipaux", précise

Daniel Huot.

L'engagement reste informel pour l'instant. "On se fait petit à petit une idée plus précise et on rassemble les axes de réflexion utiles à l'élaboration d'une charte commune." À ce stade, chacun conserve la liberté de ce qu'il veut faire dans le regroupement. Le cas de La Chevillotte, géographiquement plus dispersée avec certaines zones plus proches de Saône, amène davantage de questionnements. Les trois élus voient en tout cas dans ce rapprochement, un moyen de répondre à divers enjeux : services de proximité, vieillissement de la population, solidarité énergétique... "Cela aidera aussi à conforter notre plan alimentaire territorial (P.A.T.) en commun et à optimiser nos capacités d'urbanisme (avec l'arrivée du P.L.U.I. et des prochaines limites d'artificialisation des sols)."

La décision ne pourra bien sûr se prendre sans l'avis des habitants et des forces vives. Ce qui constitue la prochaine étape. Des réunions publiques seront organisées d'ici l'été. La première communication, faite il y a un mois par le biais des lettres d'information et sites des mairies, semble ne pas lever d'opposition particulière. Restera malgré tout à se mettre d'accord sur bien des points,



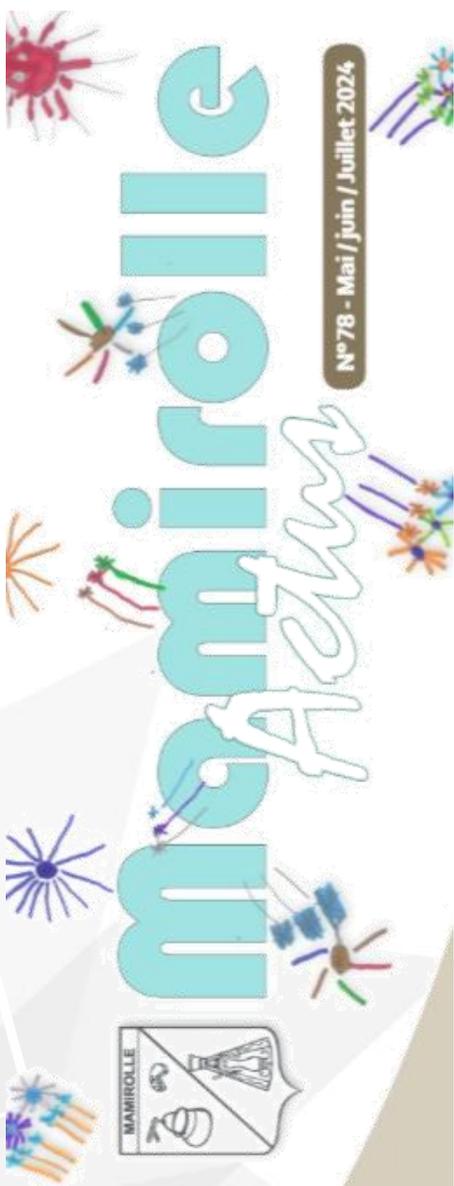
Daniel Huot et Cédric Lindecker (de gauche à droite), pour les mairies de Mamirolle et du Gratteris.

dont le sacro-saint nom de la future commune. Si rapprochement il y a, il faudrait aussi idéalement que cela se fasse avant la nouvelle mandature, soit au plus tard le 1^{er} janvier

2025 (échéance électorale oblige), et donc que cela soit mis en délibération au sein des trois conseils municipaux d'ici le 15 octobre prochain. ■

S.G.





N°78 - Mai / juin / Juillet 2024

Mamirolle

Actu



Projet de fusion Le Gratteris, Mamirolle, La Chevillotte : faisons le point ensemble



Depuis l'article paru dans le Mamirolle Actus précédent, qui présentait un premier état des lieux du projet de fusion, les échanges, rencontres et autres consultations se sont succédé, toujours de manière rythmée...

En s'appuyant sur les travaux du Comité technique, le Comité de pilotage a poursuivi ses réflexions sur des points très concrets :

- ▶ Quelle organisation administrative retenir ?
- ▶ Quelle gouvernance mettre en place ?
- ▶ Quelle stratégie budgétaire et d'harmonisation fiscale faut-il privilégier ?
- ▶ Comment accompagner tous les habitants dans ce cadre de vie nouveau ?

À toutes ces questions, des réponses ont été construites. Elles sont réunies dans un premier document fondateur du projet de fusion : la Charte de la commune nouvelle.

Élaborée pas à pas, de manière concertée, elle représente la conception que se font les élu-e-s des trois communes fondatrices de la commune nouvelle.

Un second texte fondateur relève d'une

autre réflexion : Fusionner oui, mais pour quoi faire ?

À partir des résultats mis en lumière dans l'analyse stratégique conduite dans chacun des trois territoires, des thèmes se sont imposés naturellement :

- ▶ Consolider le tissu social,
- ▶ Préserver notre cadre de vie,
- ▶ Optimiser nos capacités d'urbanisme...

Des groupes de travail se sont constitués pour les décliner en une série d'actions précisant les enjeux repérés dans chacun de ces trois axes. Les contours du Projet territorial de la commune nouvelle s'esquissent ainsi peu à peu ...

L'avancée de ces travaux a été présentée régulièrement à l'ensemble des élu-e-s des trois conseils municipaux. Des analyses complémentaires ont été commandées aux Services des collectivités territoriales de la Préfecture du Doubs, notamment sur l'harmonisation fiscale.

Aujourd'hui, les élu-e-s se proposent de vous présenter en détail les différents aspects de ce projet de fusion.

Ils souhaitent recueillir vos observations, vos suggestions, voire vos remarques.

Bref, vous entendre !

Trois réunions publiques sont programmées, dans chacune des communes.

En ce qui concerne Mamirolle, rendez-vous pour ce temps de présentation et d'échanges le :

▶ mercredi 3 juillet - 20h - salle des fêtes.

Philippe Règnass

PARTICIPEZ AUX RENCONTRES
COMMUNE NOUVELLE

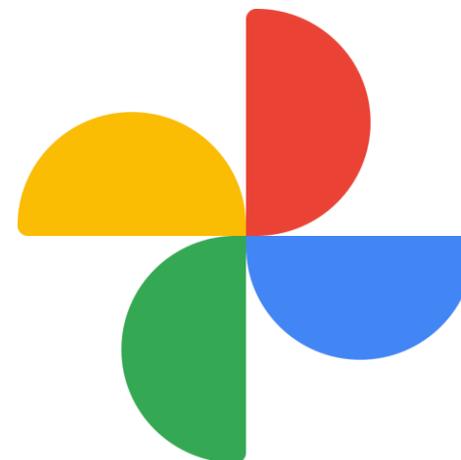
1 projet
3 communes
3 rencontres

27/06 - 19h00
La Chevillotte - Mairie

03/07 - 20h00
Mamirolle - Salle des fêtes

04/07 - 20h00
Le Gratteris - Mairie

CONSTRUIRE UN AVENIR COMMUN





Les trois Conseils Municipaux se réunissent le samedi **16 mars 2024**, en présence de Monsieur Cyril Theillet, Directeur du service de la coordination interministérielle et des collectivités locales de la Préfecture du Doubs.



Nouvelle réunion des trois Conseils Municipaux, le **mercredi 24 avril**, en présence de Monsieur Serge Rutkowski, Maire de la Commune LES AUXONS



Nouvelle réunion des trois Conseils Municipaux, le **samedi 15 juin**.

À l'ordre du jour, présentation et échanges sur les projets de Charte et de Projet Territorial

QUESTIONS DIVERSES, ÉCHANGES, DÉBAT, ...





Merci
de votre attention !